

TABLEAU COMPARATIF 2008 DES DISPOSITIFS D'AIDE AUX PROJETS DE DEPARTS VACANCES FAMILLES

	Aide aux Vacances Familles de la CAF (particulier en fonction de chaque CAF)	BSV	Appel à projets UNAT pour Région IDF	Chèques vacances ancv			
				via FCSF	via Vacances Ouvertes		
conditions liées au public	Typologie du public visé	En général, familles avec au moins 1 enfant	familles, personne seule, jeunes, retraités,	Familles ( <b>pas de personnes isolées</b> ) d'idf non partantes (depuis au - 4 ans) en vacances pour raisons économiques et sociales	<b>familles, adultes isolés, seniors et/ou jeunes (16-25 ans conditions particulières) non partants</b> à cause d'obstacles (culturels, sociaux, financiers,...),	<b>familles et/ou adultes seuls non partants</b> et qui ne le pourraient pas sans aide	Typologie du public visé
	Statut du public	En général, allocataires	Personnes en situation de précarité	entre autres, demandeurs d'emploi, précaires, familles monoparentales,...			Statut du public
	conditions de revenus	Aides souvent plafonnées et calculées en fonction du quotient familial	Quotient familial ≤ 800 € ou Revenu de Référence Annuel ≤ 18000€ pour 1 part fiscale (+4500€ / 1/2 part supplémentaire). Situations de précarité, minima sociaux, faibles ressources	familles à revenus modestes	Quotient familial ≤ 700 € ou Revenu de Référence Annuel ≤ 15750€ pour 1 part fiscale (+3937,5€ / 1/2 part supplémentaire) ou ayant une recevabilité de commission de surendettement	Quotient familial ≤ 700 € ou Revenu de Référence Annuel ≤ 15750€ pour 1 part fiscale (+3937,5€ / 1/2 part supplémentaire) ou ayant une recevabilité de commission de surendettement	conditions de revenus
conditions liées aux projets	Type de projets	Différent en fonction des CAF, (aide individuelle versée à la familles sous forme de bons ou chèques, aide versée à un projet collectif, aide versée directement à un hebergeur et déduite du coup pour les familles,...)	Séjours individuels ou petits collectifs parfois, loisirs, centres de vacances enfants	Séjours individuels	Peut fonctionner avec tous types (individuels, collectifs, ...) si <b>démarche de participation active</b> dans la préparation et le déroulement des séjours et si respect des valeurs de la charte des centres sociaux, <b>dignité, solidarité, démocratie</b>	Peut fonctionner avec tous types (individuels, collectifs, ...) si démarche de participation active dans le montage du projet (des objectifs partagés), la <b>préparation collective</b> , le déroulement des séjours	Type de projets
	durée de séjour	variable	1 semaine	1 semaine	de 4 à 15 jours (séjours à partir d'1 nuit étudiés)	Minimum 4 nuits	durée de séjour
	périodes possibles	Engénéral, les familles avec enfants à partir de 6 ans ne peuvent en bénéficier que pendant vacances scolaires	Toute l'année	été	toute l'année avec 1seul projet/structure/an	toute l'année avec 1seul projet/personne/an	périodes possibles
	lieu du séjour	Libre, labélisé, ou lieux du catalogue VACAF ou site web	en France	lieux d'un catalogue UNAT	En France métropolitaine	En France et autres pays de l'Union Européenne	lieu du séjour
conditions financières	Montant de l'aide	variable (fixe ou en fonction du quotient, nombre d'enfants,...)	Coût des séjour direct entre 40 et 130 euro par personne et selon les prestations incluses (restauration, animation, etc.)	jusqu'à 270€ / séjour / <b>personne</b>	Le montant de l'aide peut tendre entre 30% et 60% du budget global		Montant de l'aide
	Plafond de l'aide	variable		60% du prix total du séjour (hébergement, activités, transport) avec <b>un coût maximum du séjour de 450€ / personne / semaine</b>	Coût total maxi du projet accepté / jour / personne = 68€ sauf justification sociale (stratégie socio-éducative particulière)	Le montant de l'aide ne doit pas avoir une part prépondérante du financement. Coût total maxi du projet accepté / jour / personne = 68€	Plafond de l'aide
	Sur quoi est elle calculée?	variable		Hébergement avec pension complète + transport	Coût global du projet de la personne (hébergement, transport, loisirs, assurances,...) + possibilité de valoriser 30% des coûts logistiques pour les accompagnateurs qui ne peuvent prétendre aux chèques	Coût global du projet de la personne (hébergement, transport, loisirs, assurances,...) hors frais de fonctionnement des structures	Sur quoi est elle calculée?
	Versement de l'aide	variable		Au porteur du projet à l'issu de celui-ci en fonction des familles réellement parties	A la structure porteuse sous forme de chèques vacances de 10€ utilisables uniquement par des prestataires habilités par l'ANCV	A la structure porteuse sous forme de chèques vacances de 10€ utilisables uniquement par des prestataires habilités par l'ANCV	Versement de l'aide
	Participation financière minimum des familles	variable		Maximum 20% du coût global du séjour (hébergement + transport)	Participation financière directe significative versée avant le départ (au alentours d'au - 15% du coût total du séjour),	Participation financière directe significative versée avant le départ (au alentours d'au - 15% du coût total du séjour),	Participation financière minimum des familles

	<b>Cumulable ou non (sous conditions)</b>	A vérifier !! Par exemple, un accord vient tout juste d'être pris entre le catalogue tandem et VACAF,	Non cumulable avec une autre aide ANCV	Oui avec aides type Chèques Vacances, aide de comité d'entreprise,,,,, <b>et VACAF</b> (choisir un lieu commun aux 2 catalogues, préciser à l'UNAT que la famille a droit à VACAF et son numéro allocataires ,le tout est transmis à l'hebergeur qui contact VACAF pour se faire rembourser).	Oui et même <b>Cofinancement obligatoire mais chaque famille ne doit avoir qu'un financeur de chèques ANCV</b>	Oui et même <b>Cofinancement obligatoire mais chaque famille ne doit avoir qu'un financeur de chèques ANCV</b>	<b>Cumulable ou non (sous conditions)</b>
		<b>Aide aux Vacances Familles de la CAF</b>		<b>Appel à projets UNAT pour Région IDF</b>	<b>Chèques vacances ancv</b>		
					<b>via FCSF</b>	<b>via Vacances Ouvertes</b>	
<b>conditions d'accès à l'aide</b>	<b>Porteur possible du projet</b>	variable (la famille, un porteur associatif ou municipal dans le cadre d'un projet collectif,,,,)	association ou collectivité	Association d'IDF sur appel à projets, puis signature convention avec CRIF si dossier retenu	Centres sociaux ayant fait l'objet préalable d'une procédure d'adhésion reconnaissance à la FCSF	Structure associative ou collectivité à jour de son adhésion à l'Association Vacances Ouvertes (environ 80€/an)	<b>Porteur possible du projet</b>
	<b>Procédure d'accès</b>	variable en général fait l'objet d'une communication (générale ou aux allocataires)	Conventionner avec l'ANCV, puis via internet pour effectuer les réservations	Constituer dossier de demande de subvention, rencontre avec l'UNAT, instruction de l'UNAT puis choix du CRIF, réservation via UNAT	Prépositionnement par mail, réponse à l'appel à projets, complément éventuel d'info par téléphone, notification, puis réception des chèques	Pré inscription obligatoire sur Internet, puis réponse à l'appel à projets, puis RdV téléphonique avec le porteur, puis réception des chèques	<b>Procédure d'accès</b>
	<b>dates</b>	variable		Appel à projet en ligne en janvier/février, rencontre individuelle avec UNAT fin février avec dépôt des demandes en mars	Appel à projets publié en Janvier, prépositionnement février, puis réponse à l'appel à projet en mars, réception des Chèques en juin	fin Janvier, puis mars, puis mai, puis juin	<b>dates</b>
	<b>obligations du porteur de projet</b>	variable	Se conformer aux obligations de la convention (respect du public visé, bilans...)	Avancer le budget, répondre à l'appel à projets, réaliser un bilan. Le montant total des dépenses devra être justifié à la Région à travers un bilan financier et une lettre d'appel de fonds, réalisés à la fin des séjours,	Répondre à l'appel à projets, réaliser un bilan, garder les documents certifiant la véracité des positions économiques des familles bénéficiaires pendant 5 ans après celui-ci (avis d'imposition ou de non imposition, justificatif CAF, document officiel d'acceptation du dossier de surendettement).	Répondre à l'appel à projets, <b>participer au moins à un atelier d'échange de pratiques et formation</b> , réaliser un bilan, garder les documents certifiant la véracité des positions économiques des familles bénéficiaires pendant 5 ans après celui-ci (idem qu'à côté).	<b>obligations du porteur de projet</b>
<b>Remarques de la commission</b>	<b>difficultés d'utilisation</b>		Difficultés de réservations liées aux offres disponibles au moment de la connection. Difficulté pour les personnes de se projeter tant que le séjour n'est pas réservé.	Impossible à utiliser pour les centres sociaux municipaux. Ne fonctionne pas pour les séjours collectifs. Les personnes isolées ne peuvent en bénéficier. Le choix des lieux est réduit et le fonctionnement dans ce choix permet peu l'implication des familles. Séjour trop court (une semaine). Avance de trésorerie et besoin de récupérer tous les justificatifs de dépenses.	Réception des chèques tardive et demande de subvention et bilan ANCV compliqués. Coûts pour adultes seuls souvent plus élevés (hébergement et transports) que le plafond requis. 15% à la charge des personnes s'avère parfois trop lourd dans des situations financières critiques.	Réception des chèques tardive. 15% à la charge des personnes s'avère parfois trop lourd dans des situations financières critiques.	<b>difficultés d'utilisation</b>
	<b>Remarques</b>		Possibilité de réserver le transport SNCF en lien avec le séjour à un prix très attractif	Coût villages - 10% du prix public. Possibilité de demander une avance de maxi 30% du budget avant réalisation si dossier accepté et convention signée avec le CRIF	Une fois par an, tout le monde peut demander à bénéficier d'un billet congés payés à la SNCF (un document doit être rempli par l'employeur ou l'ANPE), qui réglé en Chèques Vacances permet d'obtenir une réduction jusqu'à -50% parfois.	Accès aux ateliers, accès à un service d'aide à la recherche de structures d'hébergement, accès au catalogue TANDEM qui propose des séjours avec pourcentage de réduction par rapport au prix public. Possibilité billet SNCF jusqu'à -50% comme expliqué ci à côté.	<b>Remarques</b>
	<b>INFOS / contacts</b>	Sites web des CAF, certaines CAF ont un référent ou service référent vacances/ loisirs, site <a href="http://www.vacaf.org">www.vacaf.org</a>	<a href="http://www.ancv.com">www.ancv.com</a>	<a href="http://www.dispositif-vacances-idf.com">www.dispositif-vacances-idf.com</a>	<a href="mailto:vacfam@centres-sociaux.asso.fr">vacfam@centres-sociaux.asso.fr</a>	<a href="http://www.vacances-ouvertes.asso.fr">www.vacances-ouvertes.asso.fr</a>	